



DIFFUSION : le 21 février 2006 – 15 h

Communiqué

Le Conseil examinera le prix du Airomir au cours d'une audience publique

OTTAWA, le 21 février, 2006: Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés tiendra une conférence préparatoire à l'audience le 19 mai 2006 dans l'affaire 3M Canada Company (3M Canada) et le prix du médicament Airomir. L'audience publique se tiendra à compter du 10 juillet prochain.

L'audience a pour objet de déterminer, aux termes des articles 83 et 85 de la *Loi sur les brevets*, si 3M Canada :

- vend ou a vendu au Canada, le médicament Airomir sur un marché canadien à un prix que le Conseil juge excessif, et,
- le cas échéant, de décider de l'ordonnance, s'il en est, qui doit être rendue.

Le Airomir est indiqué pour le traitement de l'asthme, de la bronchite chronique, et autres troubles respiratoires.

Les personnes qui désirent intervenir dans cette affaire doivent déposer une requête d'intervention auprès du Conseil **au plus tard le 17 mars 2006**. Ces personnes sont priées de s'adresser à la Secrétaire du Conseil.

L'Avis d'audience et l'Énoncé des allégations du personnel du Conseil (version abrégée) sont affichés sur le site Web du Conseil, sous les rubriques Publications et Audiences.

Pour tout renseignement sur cette affaire ou sur les procédures du Conseil, veuillez communiquer avec la Secrétaire du Conseil.

Sylvie Dupont, Secrétaire du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

N° sans frais : 1-877-861-2350
Téléphone : (613) 954-8299

Télécopieur : (613) 952-7626
Courriel : sdupont@pmprb-cepmb.gc.ca
Site Web : www.pmprb-cepmb.gc.ca

www.pmprb-cepmb.gc.ca